



©iStock

Ménages modestes : des aides pour rénover sa maison

Rennes Métropole lance un nouveau programme social, en partenariat avec l'Anah, pour aider financièrement les ménages modestes à rénover leur maison.

Ce programme permet de bénéficier de dispositifs nationaux, cumulables avec l'aide de la Métropole allant jusqu'à 15 000 €. Il propose un accompagnement individualisé et gratuit des propriétaires de maisons de plus de 15 ans.

■ Qui peut en bénéficier ?

- Les propriétaires de maison disposant de revenus modestes et habitant l'une des 43 communes de Rennes Métropole, s'ils sont éligibles aux aides de l'Anah (Agence nationale de l'habitat). Cela correspond à des revenus fiscaux allant de 19 074 € maximum pour une personne seule à 44 860 € maximum pour les ménages de cinq personnes.
- Les bailleurs, sous réserve de la location de leur logement en respectant des plafonds de loyers et de ressources des locataires qui leur permet de bénéficier d'aides et d'avantages fiscaux.

■ Pour quels travaux ?

- Isolation des murs, des planchers et des combles.
- Amélioration du système de chauffage.
- Transformation d'une baignoire en douche
- Pose d'un monte-escalier.

■ Quelles sont les aides ?

- Les ménages modestes peuvent bénéficier d'aides de l'Anah revalorisées grâce à ce programme à vocation sociale, ainsi que d'autres dispositifs nationaux (aides des caisses de retraite, etc.). Les aides sont calculées en fonction des revenus des ménages et du montant des travaux.
- À ces aides peut s'ajouter celle de Rennes Métropole : jusqu'à 15 000 € pour des travaux de rénovation énergétique dans le cadre du programme écoTravo.

■ Quel est le but de ce programme ?

- Faire baisser les dépenses d'énergie des ménages.
- Lutter contre la dégradation des maisons, en particulier lorsque celle-ci présente un risque pour la santé ou la sécurité physique.
- Adapter les logements à la perte d'autonomie, au vieillissement et au handicap afin de maintenir les personnes dans leur logement.

■ Comment ça marche ?

- Le CDHAT vous accompagne gratuitement tout au long de la démarche de rénovation.
- Il identifie avec vous vos besoins.
 - Il réalise une visite-diagnostic pour préciser l'état du logement et les travaux à prévoir.
 - Il définit avec vous un plan de financement.
 - Il monte vos dossiers de demande d'aide financière et fait le lien avec l'Anah et les autres financeurs.
 - Il vous accompagne dans le suivi de votre projet.
 - Il constitue les dossiers de paiement.

■ À qui s'adresser ?

Rennes Métropole a confié la mise en œuvre du dispositif au Centre de développement pour l'habitat et l'aménagement des territoires (CDHAT), qui assure l'accompagnement individualisé et gratuit des ménages éligibles à ces aides.

■ À NOTER :

Pour contacter le CDHAT :
02 99 28 46 50
pigrennesmetropole@cdhat.fr

www.pigrennesmetropole.fr
Plus d'infos sur
frama.link/aiderenov